Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_25-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Appel à projet « Amende de police » du Département du Pas-de-Calais

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_25-DE

DCM 26.05.25

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Décision du Maire D 2026-003 en date du 22 mai 2026 autorisant la commune à présenter une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets « mobilité douce » de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) pour la réalisation de travaux de marquage au sol,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a pour projet de réaliser des travaux de marquage au sol destinés à créer et matérialiser des aménagements cyclables, par la mise en œuvre de pictogrammes vélos et doubles chevrons.

Les travaux seront réalisés sur plusieurs voies identifiées comme prioritaires au regard de leur fréquentation, de leur rôle dans les déplacements quotidiens et des enjeux de sécurité des cyclistes.

De ce fait, les principaux objectifs de l'opération sont les suivants :

- Réaliser un itinéraire sécurisé pour les usagers à deux roues non motorisées ;
- Favoriser les déplacements doux dans ces secteurs ;
- Réaliser une continuité cyclable entre les différents points d'intérêts de la commune ;
- Contribuer à la mobilité à vélo du quotidien.
- Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 17 907,50 € HT soit 21 489,00 € TTC.

La réalisation de l'opération est prévue selon le calendrier suivant :

- Réalisation des travaux de marquage au sol : 15 octobre 2026
- Achèvement prévisionnel de l'opération : 31 décembre 2026

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune peut solliciter une aide financière auprès du Département du Pas-de-Calais, au titre de l'appel à projets « Amende de Police », ainsi qu'auprès de la CABBALR, au titre de l'appel à projets « Mobilité douce ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération sera établi comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_25-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.25

Financeur	Montant HT en €	Pourcentage du projet dans sa globalité (%)
Ville d'Isbergues – Fonds propres	3 581,50 €	30%
CABBALR – Mobilité douce	3 581,50 €	30%
Département du Pas-de-Calais – Amende de Police	7 163,00 €	40%
TOTAL	**17 907,50 €**	**100%**

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais une aide d'un montant de 7 163 € HT, correspondant à 40% du montant prévisionnel des dépenses éligibles.

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le projet d'aménagement cyclable auprès du Département du Pas-de-Calais.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.